

Greffe
du Tribunal de Commerce de
Niort
18 rue Marcel Paul BP 8818
79028 NIORT CEDEX 9
SITE: www.greffes.com/niort
Infos sur www.infogreffe.fr ou

C E R T I F I C A T
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Sàrl HUGONNET MENARD AUDIT
57 rue Alsace Lorraine
79200 PARTHENAY

Dépôt effectué par :

Sàrl HUGONNET MENARD
57 rue Alsace-Lorraine
79200 PARTHENAY

Numéro RCS : Niort B

<43505/2010B00645>

Pièces déposées le 15/12/2010	Numéro : 3003223
Procès-verbal du 27/08/2010 - Nomination de Co-gérant	
Statuts constitutifs par acte sous seing privé du 27/08/2010 - Formation de société commerciale	

Le Greffier,



Sarl HUGONNET MENARD AUDIT
au capital de 1000 Euros
Siège social : 57 rue Alsace-Lorraine
79200 PARTHENAY



Assemblée Générale du 27 août 2010

L'AN DEUX MILLE DIX

Le 27 Août

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée HUGONNET MENARD AUDIT, se sont réunis en assemblée générale à PARTHENAY, au siège social, à l'issue de la signature des statuts, conformément aux dispositions de l'article 14 desdits statuts.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mikaël HUGONNET, l'associé le plus âgé.

Sont présents :

* M. Mikaël HUGONNET, titulaire de cinquante parts	50
* Mlle Lucie MENARD titulaire de cinquante parts	50
TOTAL	100

Tous les associés étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer sur les questions figurant à son ordre du jour, à savoir :

- Nomination de la gérance,
- Pouvoirs à donner pour demander l'inscription de la société sur la liste des commissaires aux comptes

Personne ne demandant la parole, Monsieur Le Président met alors aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale nomme, en qualité de gérant de la société, pour une durée illimitée :

- Monsieur Mikaël HUGONNET demeurant 2 Place République 79200 PARTHENAY.

Monsieur Mikaël HUGONNET déclare accepter ces fonctions.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Mais dès à présent, il peut prétendre au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation engagés dans l'exercice de ses fonctions sur présentation de justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme, en qualité de cogérante de la société, pour une durée illimitée :

- Mademoiselle Lucie MENARD demeurant 37 rue des Fauvettes 86190 VOUILLE.

Mademoiselle Lucie MENARD déclare accepter ces fonctions.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Mais dès à présent, elle peut prétendre au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation engagés dans l'exercice de ses fonctions sur présentation de justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à Monsieur HUGONNET ou à Mademoiselle MENARD pour effectuer toutes les formalités légales en vue de l'inscription de la société HUGONNET MENARD AUDIT sur la liste des Commissaires aux Comptes.

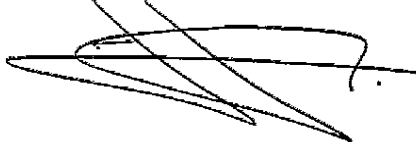
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par les associés.

*En attestation
Bon pour acceptation
des fonctions de gérance*

Mikaël HUGONNET



*Lu et approuvé
Bon pour acceptation des fonctions
de gérance*

Lucie MENARD

